



## AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la mise en zone 30 km/h et la création d'un passage piéton rue des Ramiers

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 27 avril 2021, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la mise en zone 30 km/h et la création d'un passage piéton rue des Ramiers.

Ledit règlement est déposé au service du Secrétariat général et publié sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 30 septembre 2021

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET